

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_068

Séance du jeudi 12 septembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 05/09/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de séance: Daniel MOLINES

Présents : Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés:

Absents: Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Gilbert ROURE, Françoise THYSS

Objet: Dotation aux groupements touristiques - DE_2019_068

Le maire rappelle que, lors de la fusion des communautés de communes en date d 1er janvier 2017, la dotation des groupements routistiques des communes de l'ex communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et de la Vallée longue et du Calbertois a été intégrée directement dans la dotation forfaitaire du nouvel EPCI.

Les Communes du Pont de Montvert SML, de Ventalon en Cévennes et de Vialas avaient donné leur compétence tourisme au SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère.

Suite à la dissolution du SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère, la dotation touristique a été intégrée dans la dotation forfaitaire des communes membres, en application de l'article L.5211-24 du CGCT pour un montant de Pont de Montvert SML : 41 885 € - Ventalon en Cévennes : 6 393 € - Vialas : 10 168 €.

Depuis 2017, les communes du Pont de Montvert SML, Ventalon en Cévennes et Vialas reversent spontanément chaque année leur dotation touristique au profit de la communauté de communes qui a la compétence "Tourisme".

Après en avoir délibéré, en accord avec les communes de Ventalon en Cévennes, de Vialas et du conseil communautaire, le conseil municipal à l'unanimité :

DEMANDE qu'à partir de 2020 la dotation touristique de la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère, ainsi que celles de Vialas et Ventalon en Cévennes soient intégrées dans la dotation forfaitaire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

